



**CONSULTATION POUR MIEUX RÉPONDRE  
AUX ATTENTES DES COMPAGNIES  
DE THÉÂTRE D'ÎLE-DE-FRANCE**

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS (MARS 2006)

De septembre à décembre 2005, l'association Opale a mené, à la demande d'Arcadi, une consultation destinée à mieux connaître les compagnies de théâtre d'Île-de-France. Ce travail s'inscrit dans les missions du Relais information et conseil créé en 2005 : l'observation culturelle régionale et l'accompagnement des équipes artistiques. L'objectif de la consultation était d'une part de mieux cerner la réalité des compagnies qui travaillent en Île-de-France et d'autre part de faire partager aux entités responsables du soutien au spectacle vivant les attentes et les besoins exprimés par les compagnies.

Face à un paysage hétérogène et peu connu, la consultation permet tout d'abord un repérage précis des compagnies de théâtre. Selon les différents recoupements effectués, on peut estimer que la région Île-de-France compte 1 000 compagnies de théâtre en activité : 800 compagnies professionnelles et 200 amateurs. 52 % de ces compagnies ont répondu à la Consultation (461 professionnelles et 61 amateurs).

Les données recueillies, complétées par une phase d'enquête qualitative, permettent de dégager des repères pour décrire un paysage général, tant au niveau de l'activité et du fonctionnement des compagnies que du point de vue de leurs difficultés et besoins.

Ce document constitue une synthèse des résultats. Le rapport complet, disponible sur le site d'Arcadi présente des tableaux statistiques complets, des comptes rendus d'entretiens et des extraits de témoignages et propositions formulés par les compagnies.

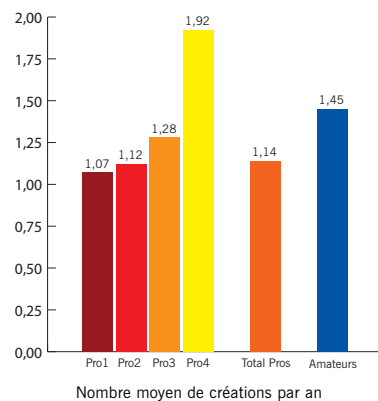
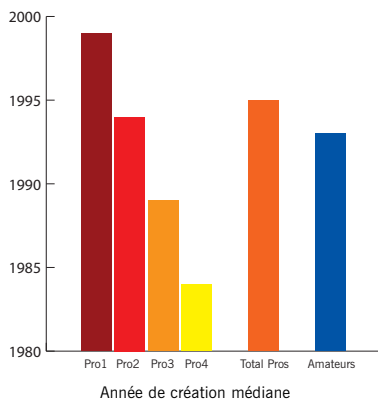
## CINQ CATÉGORIES

Après plusieurs analyses, le principal résultat s'avère être la très importante hétérogénéité des 522 compagnies de théâtre interrogées. Dans un premier temps les compagnies ont donc été divisées en deux catégories : celles qui se déclarent comme compagnies amateurs (61) et celles qui se déclarent compagnies professionnelles (461). Ensuite, quatre catégories de compagnies professionnelles ont été distinguées en fonction de leur niveau de budget 2004. Ces distinctions ont été testées jusqu'à présenter des différences significatives sur divers points d'analyse (année de création de la structure ou nombre annuel de représentations par exemple).

<b>Compagnies amateurs</b>		<b>61</b>
<hr/>		
<b>Compagnies professionnelles</b>		<b>461</b>
> Budget inférieur à 50 000 €	Pro1	168
> Budget entre 50 000 et 150 000 €	Pro2	118
> Budget entre 150 000 et 500 000 €	Pro3	99
> Budget supérieur à 500 000 €	Pro4	19
> Budget inconnu (pas de réponse)		57

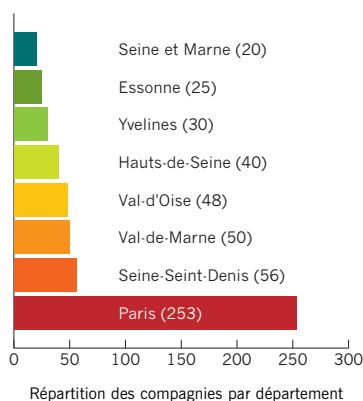
## DES ASSOCIATIONS ÂGÉES DE DIX ANS EN MOYENNE

Les compagnies de théâtre d'Île-de-France sont quasi exclusivement sous statut associatif. Elles ont en moyenne dix ans d'existence mais avec des disparités importantes en fonction des catégories. Les compagnies professionnelles avec moins de 50 000 euros de budget sont environ quinze ans plus jeunes que celles qui disposent de plus de 500 000 euros. En outre, chaque catégorie est relativement homogène quant à cette question : deux tiers des compagnies Pro1 ont été créées entre 1996 et 2005, la moitié des Pro2 entre 1991 et 2000, la moitié des Pro3 entre 1986 et 1995 et la moitié des Pro4 entre 1976 et 1985. Les compagnies amateurs sont beaucoup moins homogènes : 20 % ont été créées après 2000 et 20 % avant 1981.



### UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

Environ la moitié des 522 compagnies interrogées ont leur siège social situé à Paris et les trois quarts entre Paris et la petite couronne. En outre, neuf arrondissements parisiens (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) et une commune (Montreuil) regroupent 41 % des compagnies.



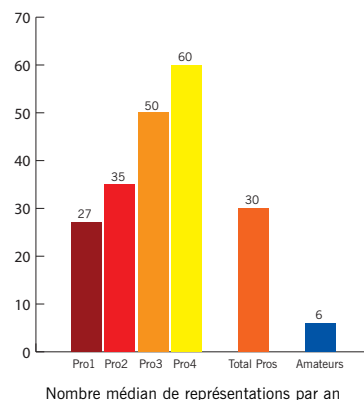
### 20 000 REPRÉSENTATIONS PAR AN

Le nombre médian par an de représentations par compagnie professionnelle est de 30. Il s'agit bien ici des représentations par an pour l'ensemble des spectacles de la compagnie et non du nombre de représentations par création. Au total, plus de 20 000 représentations par an seraient jouées par les compagnies professionnelles d'Île-de-France.

30 % déclarent moins de 25 représentations par an, 12 % plus de 100. Il existe ainsi des disparités importantes entre les compagnies sur ce point : les compagnies avec un budget inférieur à 50 000 euros (catégorie Pro1) déclarent jouer 27 représentations par an contre 60 pour les Pro4.

### 600 CRÉATIONS PAR AN

Les compagnies d'Île-de-France déclarent créer un spectacle par an en moyenne. On parvient à un total de 600 créations par an pour l'ensemble des compagnies.



### **UNE DIFFUSION MAJORITAIREMENT EN DEHORS DES CIRCUITS CONVENTIONNÉS**

Les spectacles des compagnies sont programmés en premier lieu dans les théâtres municipaux, puis par les lieux gérés par les compagnies et les festivals. Les théâtres nationaux, CDN, CDR, scènes nationales et scènes conventionnées n'arrivent qu'en quatrième position. C'est sur cette catégorie que les disparités sont les plus fortes entre les différentes catégories de compagnies. 41 % des Pro3 et Pro4 déclarent jouer toujours ou souvent dans ces lieux contre 15 % des Pro1 et Pro2. Par ailleurs, 66 % des Pro3 et Pro4 déclarent jouer toujours ou souvent à un niveau national contre 33 % des Pro1 et Pro2. Toutefois, seules 2 % des compagnies professionnelles déclarent jouer uniquement en Île-de-France. Notons enfin que 11 % des compagnies professionnelles gèrent elles-mêmes un lieu de diffusion.

### **UNE PRÉDOMINANCE DES AUTEURS VIVANTS**

Les auteurs vivants sont les plus joués par les compagnies professionnelles interrogées, devant leurs propres textes et les auteurs contemporains du répertoire. Plus de 360 auteurs différents ont été cités en réponse à la question « nom de l'auteur de votre dernière création » mais seuls neuf auteurs sont cités plus de deux fois. En outre, 60 % des compagnies créent toujours ou souvent des spectacles mêlant d'autres disciplines artistiques que le théâtre, en premier lieu la musique, la danse et la vidéo.

### **DES ACTIVITÉS D'ACTION CULTURELLE NON NÉGLIGEABLES**

L'activité des compagnies ne se limite pas à la création. Les cinq activités les plus fortes en dehors de la création sont par ordre d'importance : ateliers de sensibilisation et pratique amateur, éducation artistique en milieu scolaire, actions pour public en difficulté, formation professionnelle, et conseil et aide à d'autres artistes. 20 % des compagnies ont par exemple jugé qu'au moins une de ces cinq propositions était essentielle dans leurs activités. On n'observe pas de différences marquantes sur ce point entre les quatre catégories de compagnies profes-

sionnelles. Lors des entretiens qualitatifs, nombre de compagnies ont souligné le manque de moyens et de préparation en amont pour mener ces actions.

### **DES MILLIERS DE BÉNÉVOLES**

Les chiffres globaux sur ce point méritent d'être soulignés : près de 15 000 personnes participent aux activités globales des compagnies d'Île-de-France. On dénombre ainsi 3 000 bénévoles, 1 500 membres des Conseils d'administration et 8 500 amateurs (7 500 pour les 461 compagnies professionnelles et 1 000 pour les 61 compagnies amateurs) qui participent à des ateliers, cours, sensibilisations... Le nombre de personnes impliqué dans la vie des compagnies d'Île-de-France est donc loin d'être négligeable. On peut par ailleurs observer une forte activité bénévole pour les petites compagnies qui pallient ainsi la faiblesse de leurs budgets.

### **LES TROIS QUARTS DES COMPAGNIES SANS SALARIÉ PERMANENT**

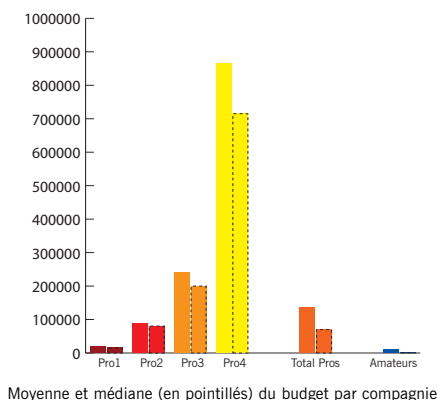
Les compagnies étaient interrogées sur le nombre d'intermittents embauchés par an. Nous parvenons sur cette question à une moyenne de six intermittents « réguliers », c'est-à-dire « fidèles » à la compagnie (médiane : 4), et de neuf intermittents « occasionnels » (médiane : 5) embauchés par an et par compagnie.

Les compagnies professionnelles emploient au total 254 salariés permanents, soit 0,6 salarié par compagnie en moyenne, sachant qu'il ne s'agit pas forcément d'un salarié à plein temps. Seules les compagnies Pro3 et Pro4 ont majoritairement des salariés permanents. 80 % des salariés permanents sont embauchés par une compagnie appartenant à ces catégories. Pour chacune des catégories, le pourcentage de compagnies avec salariés permanents est le suivant : Pro1 : 6 % ; Pro2 : 23 % ; Pro3 : 53 % ; Pro4 : 83 % ; Amateurs : 12 %.

50 % de l'ensemble des salariés permanents sont des contrats aidés dont la moitié sont des emplois jeunes. A noter que l'ensemble des compagnies ont créé 115 emplois jeunes depuis l'ouverture du dispositif et que seuls 56 sont encore en poste (50 %).

## DES ÉCARTS BUDGÉTAIRES DE UN À CINQUANTE

Le budget total des 522 compagnies de théâtre interrogées est proche des 55 millions d'euros. Le budget moyen des compagnies professionnelles est de 136 000 euros, avec une médiane située à 70 000 euros, ce qui exprime une nouvelle fois l'importante hétérogénéité des compagnies interrogées : 4 000 euros de médiane pour les amateurs, 15 000 euros pour les Pro1, 80 000 euros pour les Pro2, 200 000 euros pour les Pro3, 715 000 euros pour les Pro4.



En moyenne, 28 % de ce budget serait composé de subventions (21 % pour les Pro1, 43 % pour les Pro4). Des recoupements avec les fichiers de la Drac et d'Arcadi permettent de préciser que 44 % des compagnies professionnelles interrogées ont été aidées au moins une fois par la Drac ou par Arcadi lors des trois dernières années : 23 % ont été aidées uniquement par la Drac, 4 % uniquement par Arcadi et 17 % par la Drac et par Arcadi.

Par ailleurs, certaines compagnies ont exprimé leurs difficultés à répondre à la question « budget moyen d'une production » au vu de la diversité de celles-ci. Il reste intéressant de constater que le budget de production médian ne révèle pas autant de diversité que le budget

médian. On passe ainsi de 13 000 euros par production pour les Pro1 contre 187 500 euros pour les Pro4, soit une multiplication par 14, contre une multiplication par 47 pour le budget total.

Enfin, les entretiens qualitatifs permettent de souligner une particularité du fonctionnement économique du secteur : l'importance des coproductions, rejoignant ainsi pleinement l'analyse de Jean-François Hubert\* sur les compagnies aidées par le ministère de la Culture. Des compagnies ont signalé que leur association avec des lieux de diffusion – qui coproduisaient parfois l'ensemble de leurs spectacles – leur était vitale dans leur démarche de création.

## DES MOYENS HÉTÉROGÈNES MAIS UNE STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT PROCHE

Les résultats que nous venons de présenter font apparaître clairement un enseignement général : si les compagnies sont très hétérogènes en termes de moyens de fonctionnement (budget, personnel permanent, locaux) leur structure d'activité – voire leur niveau d'activité – sont proches. Ainsi, si les compagnies classées Pro4 ont un budget médian 47 fois plus importants que les Pro1, elles créent (nombre moyen de créations par an) et ne « diffusent » (nombre médian de représentations par an) que deux fois plus. De même, les « petites » compagnies tout comme les « grandes » s'intéressent davantage aux auteurs contemporains qu'aux auteurs classiques. Elles développent tout autant des ateliers de pratiques amateurs ou des interventions en milieu scolaire, etc. Simplement, les « petites » compagnies doivent trouver des stratégies pour assurer ce niveau d'activité : diffusion dans des lieux non conventionnels ou dans des espaces qu'elles louent elles-mêmes (à Avignon par exemple), bénévolat important, travail administratif au domicile du directeur artistique, stockage du matériel et des décors dans des maisons de famille en province, répétitions gratuites dans des théâtres « amis »...

## DES BESOINS NOMBREUX ET VARIÉS

Les compagnies pouvaient, en fin de questionnaire, préciser leurs besoins parmi trois listes de huit possibilités. Pour chaque liste, il était possible d'indiquer si une réponse à ce besoin pouvait trouver une forme plutôt individuelle et/ou une forme plutôt collective: avoir accès dans des conditions privilégiées et/ou mutualisées, bénéficier de conseils et/ou de formations, mise en lien direct avec de nouveaux partenaires et/ou rencontres collectives.

Un grand nombre de réponses ont été formulées, ce qui tendrait à montrer l'envergure des besoins d'appui exprimés à partir du panorama offert par le questionnaire. Pour l'accès à des moyens matériels et humains, les demandes concernant des réponses aux besoins selon des formes « collectives » sont presque aussi nombreuses que les « demandes individuelles ». Pour la mise en lien avec de nouveaux partenaires, les demandes sont davantage individuelles que collectives. De même, le conseil est légèrement préféré aux formations.

Pour l'ensemble des catégories de compagnies, le plus grand nombre de réponses concerne la mise en lien avec les programmeurs et les collectivités, et dans une moindre mesure avec les fondations ou entreprises. Plus de deux tiers des compagnies ont coché ces cases. Arrivent ensuite: les moyens de communication (61 % des réponses), les conseils à la diffusion (61 %), l'accès dans des conditions privilégiées à du personnel administratif (60 %), l'accès et la mutualisation d'espaces de diffusion, de répétition, voire de stockage (entre 45 et 55 %). Les besoins les moins représentés sont l'accès à du matériel de bureau, les conseils et formations en pédagogie, création et technique, la mise en lien avec des structures de la santé et du handicap, ou des techniciens. Il existe très peu de différences entre les cinq groupes de compagnies.

En comparant ces réponses à l'analyse des entretiens qualitatifs et des précisions données par les compagnies dans les champs de texte libre, trois besoins principaux apparaissent plus nettement:

- › **Aides de toutes natures pour améliorer la diffusion des spectacles** (tremplins de diffusion, rencontre facilitée avec les programmeurs, accès aux médias, développer la communication, travailler avec des chargés de diffusion, etc.) et trouver de nouveaux partenaires financiers tant auprès des collectivités publiques que des entreprises.
- › **Avoir accès à des locaux de travail, de répétition.** Il s'agit d'un problème majeur notamment pour les compagnies parisiennes. De nombreuses compagnies souhaiteraient pouvoir davantage s'implanter sur un territoire, disposer d'un lieu de recherche et de répétition à l'année. Beaucoup trouvent des stratégies plus ou moins élaborées pour disposer d'un tel outil: de la résidence de longue durée dans un théâtre aux répétitions dans une maison de retraite par relations personnelles. C'est sur ce besoin que les souhaits de mutualisation sont les plus forts.
- › Pour l'administration, **disposer dans des conditions privilégiées de personnel ou bénéficier de conseils.** Les nombreuses demandes de conseil sur des questions juridiques ou sur du montage de projet semblent montrer qu'un accès facilité à des intervenants compétents en administration, production, législation du spectacle pourrait permettre de répondre à de nombreux besoins. La nécessité d'un contact direct et d'un suivi régulier a été soulignée à de nombreuses reprises. Au-delà du conseil, l'administration quotidienne des petites et moyennes compagnies reste ainsi un problème important. La piste d'emplois partagés a été évoquée.

## UN PROCESSUS EN COURS

Le taux important de réponses à l'enquête, les nombreuses remarques formulées par les compagnies dans les espaces de texte libre, le besoin de parler longuement et concrètement de leur réalité dans le cadre des entretiens qualitatifs, tous ces éléments semblent indiquer l'importance de construire un espace d'écoute et de dialogue avec les compagnies. Certaines ont fait état de leur scepticisme face à une énième enquête mais la plupart ont présenté des suggestions, décrit des expériences concrètes, des pistes possibles.

Arcadi ne prétend nullement répondre à lui seul à l'ensemble des besoins exprimés mais entend jouer un rôle important d'interface entre les compagnies et leurs partenaires. Aussi, avant même la publication définitive des résultats, l'établissement a pris l'initiative de réunir le 20 janvier dernier des représentants du ministère de la Culture (DMDTS et Drac), du Conseil Régional, de l'ANPE-Culture-Spectacle, du CNT, du Syndeac, du Synavi et de Act'Art 77. Ce groupe de travail doit se saisir des résultats pour en accompagner la restitution et pour construire des propositions d'actions concertées.

La réalisation de la consultation a été décidée au moment de la création du Relais information et conseil. Elle lui fournit des informations afin d'imaginer de nouvelles ressources et des outils à destination des compagnies. Dans un premier temps les efforts du Relais porteront sur une clarification des ressources existantes : mieux informer les compagnies de certaines dispositions qui pourraient leur être utiles (58 % des compagnies professionnelles n'avaient pas eu connaissance du dispositif emplois-tremplins par exemple), développer un répertoire des compagnies et de leurs partenaires possibles (bureaux de production et d'administration)...

Par la suite, le Relais doit mettre en place un programme de rencontres et de travail qui s'échelonne tout au long de l'année 2006. Centrés sur les trois principaux besoins identifiés (améliorer la diffusion, disposer d'espace de travail, avoir accès à du personnel administratif), de nouveaux services pourront être testés en concertation avec des compagnies volontaires. Les compagnies interrogées ont donné plusieurs exemples d'actions concrètes possibles : mutualisation vis-à-vis de prestataires de services (assurances, imprimeurs, distributeurs de programmes...) sur le modèle de ce qu'a entrepris le réseau Actes'If ou encore mise à disposition de salles de répétition et de matériel, conception et diffusion de plaquettes communes...

Les compagnies seront associées à diverses étapes du processus en cours. Cette consultation, la première du genre en Île-de-France, a permis de brosser un paysage de la création théâtrale indépendante. Elle doit à présent favoriser la structuration du secteur, les expérimentations de nouveaux services et les échanges entre compagnies.

\* Hubert (Jean-François), *Les spectacles créés par les compagnies de théâtre, de cirque et d'arts de la rue avec l'aide du ministre de la Culture*. ARSEC-DMDTS, 2004.

## MÉTHODOLOGIE

La consultation des compagnies de théâtre d'Île-de-France a été réalisée par l'association Opale à la demande d'Arcadi. Elle s'est déroulée en trois phases de septembre à décembre 2005 :

- › Envoi en septembre 2005 d'un questionnaire de quatre pages à 1 360 compagnies repérées à partir des différents fichiers existants. Les compagnies avaient la possibilité de répondre par courrier ou par Internet.
- › Relance téléphonique à partir de fin octobre 2005 pour les compagnies qui n'avaient pas répondu. Plus de 600 compagnies ont été ainsi directement contactées. Les compagnies avaient alors la possibilité de répondre au questionnaire par téléphone.
- › Entretiens qualitatifs auprès de 35 compagnies représentatives des compagnies ayant répondu au questionnaire pour expliciter leurs fonctionnements, difficultés et besoins.

Sur les 1 360 compagnies franciliennes de départ environ 300 ont été écartées (structures qui n'existent plus, compagnies qui ne sont plus situées en Île-de-France...) et 570 ont répondu au questionnaire. De plus, s'il avait été décidé de ne pas se restreindre à un champ artistique précis lors du lancement de la Consultation, les compagnies ayant répondu proviennent très majoritairement (en raison notamment de la composition des fichiers de départ) du secteur du théâtre et disciplines "associées" : marionnettes, conte... Il a semblé plus cohérent d'écartier des résultats les compagnies centrées sur d'autres esthétiques (danse et musique notamment). Les résultats présentés ici concernent donc 522 compagnies de théâtre d'Île-de-France, ou qui travaillent sur une esthétique proche, sur une estimation finale de 1 000 compagnies de théâtre en activité sur la région.

Les résultats complets peuvent être téléchargés sur le site d'Arcadi [www.arcadi.fr](http://www.arcadi.fr).

Réalisation : Association Opale, février 2006

Gaël Bouron et Bruno Colin avec Floriane Gaber, Gérald Gauguier, Sandrine Roche et Patricia Tordjman.

[www.culture-proximite.org](http://www.culture-proximite.org)



**Arcadi** (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France) est l'établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image en Île-de-France créé à l'initiative de la Région Île-de-France en partenariat avec l'État (Direction régionale des affaires culturelles). Sur l'ensemble du territoire francilien, il a pour mission de soutenir la création, d'améliorer la circulation des œuvres et de contribuer au développement d'actions artistiques et culturelles. Il intervient dans le domaine de la chanson, du cinéma, de la danse, du multimédia, de l'opéra, et du théâtre.

## CONTACT

Arcadi

1 bis, passage Duhesme – BP 30066 – 75861 Paris Cedex 18

Tél. 01 55 79 00 00 – Fax 01 55 79 97 79

[info@arcadi.fr](mailto:info@arcadi.fr) – [www.arcadi.fr](http://www.arcadi.fr)